

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 10

N° 1571 Rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1571 Rect.

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

I. – Modifier comme suit les annulations de crédits :

| Programme | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | + | - | + | - |
| | (majorer l'annulation de) | (minorer l'annulation de) | (majorer l'annulation de) | (minorer l'annulation de) |
| Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>Dont titre 2</i> | | 3 799 344 | | |
| TOTAUX | | 3 799 344 | | |
| SOLDES | 3 799 344 | | | |

II. – Modifier comme suit les ouvertures de crédits :

| Programme | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | + | - | + | - |
| | (majorer l'ouverture de) | (minorer l'ouverture de) | (majorer l'ouverture de) | (minorer l'ouverture de) |
| Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>Dont titre 2</i> | 252 400 656 | | | |
| TOTAUX | 252 400 656 | | | |
| SOLDES | 252 400 656 | | | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de majorer de 256,2 M€ en autorisations d'engagement (AE) les crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Cette ouverture supplémentaire s'inscrit dans le cadre du projet de relogement au sein de l'immeuble « Lumière », dans le 12^e arrondissement de Paris, d'une grande partie des services centraux du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration actuellement situés sur le site de Nélaton. Cette opération s'impose car le bail actuel, qui échoit en 2012, ne pourra finalement être renouvelé, l'immeuble actuellement occupé devant faire l'objet d'importants travaux de remise aux normes.

Afin de pouvoir lancer, sans prendre de retard, les études d'implantation détaillées des services et engager les travaux d'adaptation des locaux pour un emménagement prévu en octobre 2012, la signature du bail de location, qui s'étend sur une période de 11 ans, doit intervenir d'ici la fin du mois de juin 2011 et nécessite donc de disposer dès à présent des 256,2 M€ en autorisations d'engagement couvrant l'ensemble de l'opération.